

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière-trésorière de la municipalité,

QUE lors de la séance du 2 mai 2023, le Conseil municipale a adopté le *RÈGLEMENT 316-23 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES*;

QUE, lors de la séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Islet (MRC) tenue le **12 juin 2023 à Saint-Jean-Port-Joli**, le conseil a adopté par la résolution 9134-06-23 le certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement suivant:

RÈGLEMENT # 316-23 sur la démolition d'immeubles

CE règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1- Avis de motion, présentation et adoption du projet de règlement en date du **4 avril 2023**
- 2- Assemblée publique de consultation en date du **2 mai 2023**
- 3- Adoption du règlement par le conseil municipal en date du **2 mai 2023**
- 4- Avis public d'entrée en vigueur en date du **12 juin 2023**

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À Saint-Marcel, ce **21 juin 2023**.

Sonia Bisson
Directrice générale et greffière-trésorière